

**PRÉVENIR**



**LES**

**SITUATIONS**

**DE CRISE**



**DANS**

**LE**



**MONDE**

**AGRICOLE**



**PROVINCE DE  
LUXEMBOURG**



**LUX response**



[WWW.PROVINCE.LUXEMBOURG.BE](http://WWW.PROVINCE.LUXEMBOURG.BE)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>INCENDIE AU SEIN DE L'EXPLOITATION</b>	<b>4</b>
1. Quelles sont les origines des incendies ?	4
2. Des précautions à prendre pour éviter les incendies :	5
2.1. Electrique :	5
2.2. Fourrage :	6
2.3. Lampes infrarouges :	8
2.4. Atelier :	8
2.5. Construction :	8
3. En cas de départ d'incendie	9
<b>FEU DE RÉCOLTE</b>	<b>10</b>
1. Les mesures de prévention aux champs	10
<b>QUELS SONT LES RISQUES EN CAS DE TEMPÊTE ?</b>	<b>12</b>
1. Les dangers des vents violents :	12
2. La foudre :	13
<b>AUTRES RISQUES LIÉS À LA MÉTÉO</b>	<b>14</b>
<b>COMMENT BIEN COMMUNIQUER LA SITUATION DE CRISE AUX SERVICES DE SECOURS</b>	<b>15</b>
1. Fiche d'aide	15

## INTRODUCTION

### **S'informer pour prévenir les risques liés à l'activité agricole et empêcher les catastrophes !**

La Province de Luxembourg et la Zone de Secours Luxembourg ont travaillé conjointement à ce support à destination du monde agricole.

Cette brochure entend éveiller l'intérêt pour la prévention et a été rédigée dans une optique de sensibilisation et d'information.

L'objectif premier est d'éviter la catastrophe grâce à l'application de mesures de prévention.

Elle recèle des informations sur le phénomène de l'incendie/feu de récolte pour que ce dernier soit davantage compris mais est aussi consacrée à l'énumération de toute une série de situations ou de conditions de travail qui peuvent être à l'origine d'un incendie.

Quelques conseils sont également prodigués en cas de tempête.

Enfin, en cas de départ de sinistre, les actions à entreprendre sont également rappelées.

Le Service Prévention de la Zone de Secours Luxembourg reste à votre disposition pour toute question ou tout avis.

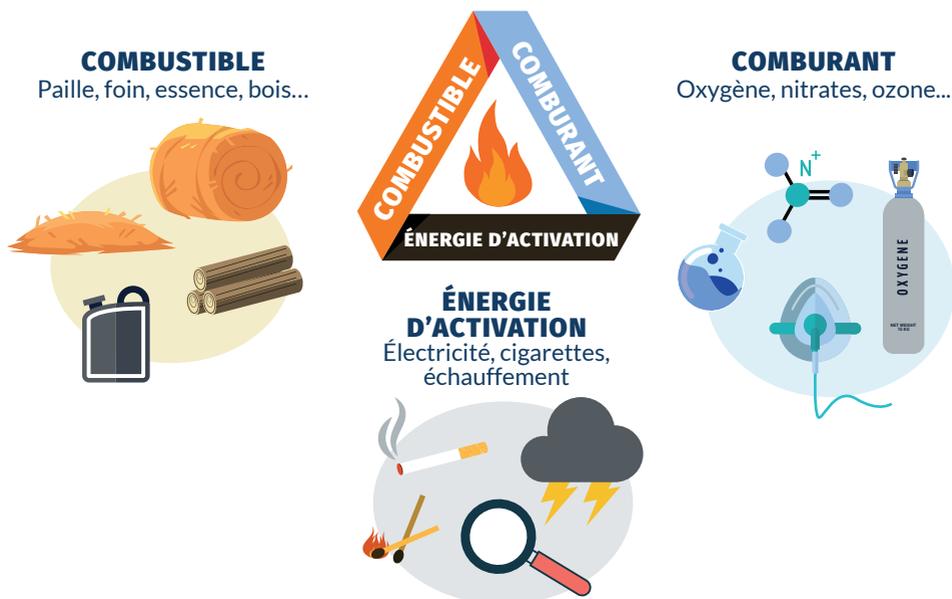
**Bureau Zonal de Prévention**  
**061/228.588**  
**bzp.zslux@gmail.com**



## INCENDIE AU SEIN DE L'EXPLOITATION

### 1. Quelles sont les origines des incendies ?

Un incendie dans une exploitation ne se déclare pas par hasard. C'est un ensemble de phénomènes liés. Il faut trois éléments réunis dans ce qu'on appelle le «triangle du feu» sachant que le combustible sera toujours présent (voir schéma).



### Les causes sont multiples. Les plus fréquemment rencontrées sont :

- ✓ Le dysfonctionnement du réseau électrique ;
- ✓ La surtension provoquée par un phénomène extérieur (foudre, défaut de transformateur) ;
- ✓ Fermentation du fourrage ;
- ✓ Présence d'un engin agricole motorisé ;
- ✓ Acte involontaire (cigarette, travail de soudure ou avec une meuleuse, jeux d'enfants) ;
- ✓ Acte volontaire.

## 2. Des précautions à prendre pour éviter les incendies :

De manière générale lors des périodes creuses :

- Entretenez vos extérieurs: débroussailliez, éliminez les bois morts, ... ;
- Organisez les stockages pour limiter la propagation ;
- Evitez les situations à risque: désherbage thermique, incinération de déchets, meulage, ... ;
- Procédez à l'entretien et nettoyage complet de vos machines et de vos bâtis.

### 2.1. Electricité :

- ✓ Garder les coffrets électriques en bon état ;
- ✓ Présence d'un disjoncteur différentiel sensible à partir de 5 mA ;
- ✓ Une vérification électrique tous les 5 ans par un service externe (obligation légale du RGIE) ;
- ✓ Utiliser des câbles et rallonges en bon état, attention de ne pas les brancher en série ;
- ✓ Débrancher les batteries : lors du remontage mettre d'abord la pince sur le positif puis le négatif (limite les projections d'acides) ou utilisation d'un coupe batterie ;
- ✓ Ne pas fumer pendant la recharge des batteries (dégagement d'hydrogène très inflammable) ;
- ✓ Mise à la terre des bâtiments, silos et moyens de remplissage.



## 2.2. Fourrage :

La fermentation du foin est le cas le plus fréquent d'incendie spontané.

La paille a tendance à être plus sèche mais attention aux mauvaises herbes qui peuvent lancer la fermentation.

### a) Etapes de la combustion spontanée :

1. Auto-échauffement au cœur du ballot.
2. Emballement thermique.
3. Feu couvant se propageant à l'extérieur du ballot.
4. Inflammation de tout le ballot.

**Risque important : 1 à 6 semaines après stockage.**



### b) Avant la récolte :

- ✓ La récolte sous forme de foin doit être réalisée avec des plantes (graminées) qui ont atteint le stade début épiaison-épiaison. Si le stade des graminées est trop jeune, le taux de sucre sera élevé dans le fourrage et le risque d'auto-combustion également ;
- ✓ Le taux de sucre des graminées est très élevé lors des périodes ensoleillées. Les printemps secs et ensoleillés sont donc des périodes à risques (cfr. année 2022) ;
- ✓ Utiliser un mélange fourrager adapté au fanage (avec fléole, fétuques, dactyle). Les ray-grass anglais sont riches en eau et en sucre et donc plus difficiles à faner ;



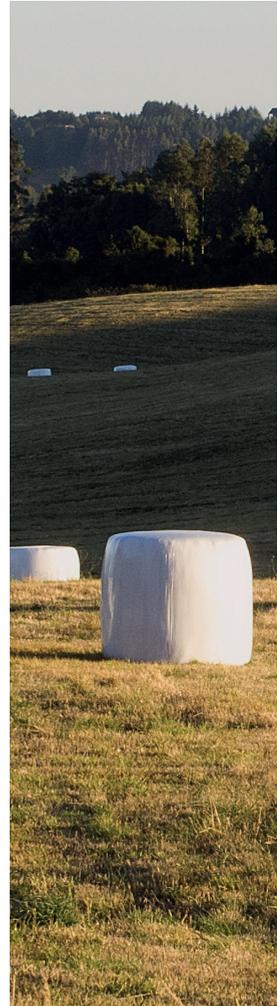
**c) Avant de rentrer vos ballots**, vérifier l'humidité pour éviter l'auto-inflammation (en dessous de 15 %). Une sonde de température et d'humidité peut être achetée. Si les conditions climatiques le permettent, laisser les ballots quelques jours dehors avant de les stocker. Ils pourront ainsi faire leurs « rejets » d'humidité sans aucun risque.



#### d) Lors du stockage :

- ✓ Si le risque est présent, surveiller la température de quelques ballots pris au hasard et pas que les ballots extérieurs. Attention que la température peut évoluer en quelques heures.
- ✓ Si le fourrage a une odeur de caramel ou s'il atteint des températures de 50-60° c, il faut sortir les ballots concernés et les mettre à l'écart. **Attention toutefois à l'appel d'air : à partir de 70° c l'auto-inflammation des ballots est de plus en plus probable.**
- ✓ Veiller à ce qu'il soit protégé des pluies transversales (elles humidifient le fourrage).
- ✓ Décaler la rangée supérieure lors du stockage (stabilité et séchage).
- ✓ Le stockage du fourrage doit être éloigné de 10 m de l'atelier et à plus de 5 m de toute source de chauffe (pot d'échappement du tracteur).
- ✓ Enrubannage du fourrage si le foin est trop humide : suppression d'oxygène et donc du risque d'incendie s'il est bien hermétique.

e) Il est conseillé de ne pas fumer à proximité.



## 2.3. Lampes infrarouges :

- ✓ Les positionner à plus de 60 cm du sol ou de tout combustible (animaux debout compris) ;
- ✓ Grille autour de l'ampoule ;
- ✓ Chaîne en bon état et bien fixée (corrosion rapide en porcherie) ;
- ✓ Respecter la puissance maximale du luminaire lors du remplacement de l'ampoule.

## 2.4. Atelier :

**Attention aux projections lors de travaux de soudure ou de meulage.**

Avoir à proximité un point d'eau (tuyau d'arrosage, ...).

Si le travail doit inévitablement être réalisé à proximité de fourrages, assurer une surveillance dans les heures qui suivent.

## 2.5. Construction :

A la construction d'un nouveau bâtiment, divers éléments doivent être pris en compte afin d'éviter qu'un incendie se déclare ou se propage. Avant le dépôt de la demande de permis au service urbanisme de votre commune, il est conseillé de demander un avis préalable au Service de prévention de la Zone de secours concernée.

Ainsi, des matériaux de construction ayant une grande résistance au feu (béton, bois traité, panneaux Sandwich pour toiture, ...) seront privilégiés.



### HANGAR EN PIERRE ET BETON

Les différents locaux seront compartimentés afin de limiter au maximum les risques de propagation.

### 3. En cas de départ d'incendie



**Se mettre en sécurité et penser à éloigner le bétail en faisant en sorte qu'il ne revienne pas sur ses pas.**

**En cas d'incendie naissant**, et uniquement dans ce cas, tenter d'attaquer le feu sans se mettre en danger et quoi qu'il arrive mieux vaut appeler les secours rapidement ( **112** ) en précisant le lieu et la nature du sinistre, la présence ou non de blessés, ...

**Face à un feu bien démarré**, une seule solution : **prévenir sans attendre les secours.**

Enfin, si on peut, les différentes sources d'énergie (électricité, gaz) seront coupées et on prépare l'arrivée des pompiers : les guider vers le sinistre et donner tous les renseignements utiles dont les bornes incendies, réserves d'eau naturelle, matériaux à risque, ...



## FEU DE RÉCOLTE

### 1. Les mesures de prévention aux champs

1. Les engins doivent être inspectés avant de partir aux champs.
2. Souvent, le mauvais entretien de la presse est la cause de démarrage d'un incendie.
3. Pensez à retirer régulièrement la poussière accumulée autour des rotors et des noueurs.
4. Sur les presses haute densité, il faut également s'assurer du bon fonctionnement des ventilateurs des noueurs plusieurs fois au cours de la journée.
5. Vérifier (en approchant la main) si les roulements ne dégagent pas de la chaleur. S'il est chaud, cela signifie qu'il n'est plus étanche et qu'il doit être remplacé.

Evidemment, la présence d'un extincteur est indispensable sur le chantier. Le chauffeur, surtout s'il travaille seul, devra également avoir à sa disposition un téléphone portable afin de donner l'alerte en cas d'incendie.





6. Prévoir si possible un déchaumeur avec herse et tonneau d'eau.
7. Moissonner en priorité au niveau de la limite champs/habitations pour créer un coupe-feu préventif.
8. Augmenter au maximum la hauteur de coupe afin d'éviter les pierres pouvant, lors d'un choc, créer une étincelle.
9. Détourer la parcelle et moissonner perpendiculairement au sens du vent et remonter vers la source de celui-ci.



En cas d'incendie, le feu se propage vers la partie déjà fauchée.

10. Décaler les travaux aux heures les moins chaudes de la journée.





## QUELS SONT LES RISQUES EN CAS DE TEMPÊTE ?

### 1. Les dangers des vents violents :

Plus le vent souffle fort, plus le danger est grand. Voici quelques exemples de dommages en fonction de la force du vent :

- Au-delà de **62 km/h**, le vent est susceptible de casser des branches.
- Au-delà de **72 km/h**, les tuiles et ardoises peuvent être arrachées des toitures.
- À partir de **89 km/h**, soit par tempête, les arbres peuvent être déracinés et le vent peut causer de sérieux dommages aux habitations.
- Au-delà de **118 km/h**, les vents sont d'une telle violence qu'ils provoquent de nombreuses destructions.

Lorsque vous avez un hangar avec ouverture pour la ventilation des bêtes, il est conseillé d'ouvrir toutes les portes pour que le vent traverse le bâtiment. Si le hangar est complètement fermé, il ne faut surtout pas ouvrir les portes et vérifier qu'elles sont bien attachées.

Pour les anciens hangars et pour l'ensemble du bâti, il faut de temps en temps vérifier le bon état général.



## 2. La foudre

En ce qui concerne la foudre, il est conseillé d'installer un parafoudre.

Le principe d'un système de protection directe est de capter la foudre, de faire passer le courant de foudre dans un ou plusieurs conducteurs de descente sans qu'il provoque des dommages et de le canaliser vers la terre dans laquelle il doit se disperser.



## AUTRES RISQUES LIÉS À LA MÉTÉO

- ✓ Organisez vos plantations intelligemment afin d'éviter une éventuelle coulée de boue.  
Contact avec la cellule Natagriwal dédiée à ce sujet via <https://www.natagriwal.be/protection-des-sols/>
- ✓ Nettoyez/dégagez vos égouts, rigoles, corniches, ...
- ✓ Interrogez-vous sur l'état des égouts de votre rue. Au besoin, contacter le gestionnaire de la voirie.
- ✓ Equipez votre habitation de batardeaux, de cloisons anti-inondation. Fabriquez une planche dans un matériau résistant à l'eau.
- ✓ Protégez le soupirail afin qu'il soit étanche.
- ✓ Idem pour les aérations !
- ✓ Prévoyez du matériel de surélévation pour le rez-de-chaussée et les caves, ... (ex: des briques, des blocs, ...).
- ✓ Pensez à acheter une pompe vide-cave et anticipez son placement.
- ✓ Prévoyez les actions qui doivent continuer (nourrissage; traite, ...).
- ✓ Fixez les citernes à mazout et bouchez les ouvertures.
- ✓ Mettez vos machines dans des endroits sûrs.
- ✓ Veillez à ce que des objets laissés dans le jardin ne puissent pas être emportés par les eaux.



## COMMENT BIEN COMMUNIQUER LA SITUATION DE CRISE AUX SERVICES DE SECOURS ?

L'appel ne parvient pas nécessairement à la centrale 112 de votre province, il est donc important de bien communiquer les informations. Durant votre échange téléphonique, les secours seront déjà activés. Ne raccrochez pas avant que votre interlocuteur ne vous en donne l'autorisation.

### 1. Fiche d'aide : Que faire en cas d'incendie dans une exploitation agricole ?



## EN CAS D'INCENDIE

Appelez le service de secours uniquement au

# 112



(pas les casernes directement)



### MENTIONNEZ CLAIREMENT :

Votre **nom**, numéro de **téléphone** et votre **adresse**

### NOTIFIEZ L'INCENDIE, DÉCRIVEZ :

#### Ce qui brûle ?

Quelle est l'ampleur (bâtiments, machines, animaux) ?  
Quelle est l'état d'avancement de l'incendie ?

Des **gens** se trouvent-ils en danger ?  
Y a-t-il des **blessés** ?

Y a-t-il des **animaux** en danger ?

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, DÉCRIVEZ :

#### Accessibilité de l'exploitation

(carrefour, accès spécial, particularité du bâtiment)

Y a-t-il suffisamment d'**eau** à **proximité** de l'exploitation ?



Le **Service Prévention de la Zone de Secours Luxembourg** reste à votre disposition pour toute question ou tout avis.

## BUREAU ZONAL DE PRÉVENTION

061/228.588

[bzp.zslux@gmail.com](mailto:bzp.zslux@gmail.com)

[www.zslux.be](http://www.zslux.be)



Au fil des années, la **PROVINCE DE LUXEMBOURG** a développé de nombreux services au profit des professionnels agricoles :  
Service Alimentation animale & Bâtiment d'élevage - Service Energie  
- Point info de l'Agriculture et Produits locaux - Cellule Alimentation durable - Accueil social à la ferme - Terroirlux, etc

## INFOS ET CONTACTS

<https://www.province.luxembourg.be/> => TRAVAILLER => AIDES AUX PROFESSIONNELS => Agriculture

